

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station GNV de Sens sur la commune principale de l'AIOT Boulevard des Vauguilletes 89100 Sens.

La référence de votre dossier est A-3-7ZGQEPH3M et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/03/2023 à 18h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41985346000584**

Raison sociale **GNVERT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Le Copernic II, Immeuble Neptune

1 RUE GALILEE

-

93160 NOISY LE GRAND

Signataire

Nom : **FURIA**

Prénom : **Jean-Baptiste**

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Nom : **MENEBOO**

Prénom : **Franck**

Fonction : **Directeur QSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station GNV de Sens**

Description des activités :

2.1. Fonction des installations La station de distribution de Gaz Naturel Comprimé (GNC) est destinée à alimenter en carburant GNC des véhicules VL et PL, essentiellement des camions de transport de marchandises. **2.2. Description des installations** La station est composée en deux zones principales : - une aire de compression constituée : o de 1 compresseur sous capotage individuel, o d'équipements de traitement du gaz en amont (séchage et filtration) et en aval (filtration) des compresseurs ainsi que l'instrumentation nécessaire au fonctionnement de la station, o de capacités tampon de GNV, - une aire de distribution pour le remplissage des réservoirs des véhicules constituée d'un appareil de distribution. **2.3. Description du fonctionnement** La station est alimentée en gaz naturel depuis un poste de livraison GrDF situé en limite de propriété à une pression de 3,5b environ. Le gaz est acheminé vers l'aire de compression puis séché, filtré et comprimé à jusqu'à 250 bars environ par un compresseur à pistons lubrifiés (999 Nm³/h). Le gaz naturel comprimé (GNV) est à nouveau filtré puis distribué au niveau des appareils de distribution au moyen de flexibles de distribution équipés d'une poignée de remplissage. Le gaz naturel reste sous une forme gazeuse tout au long du Process, y compris dans les réservoirs des véhicules. La station est en libre service sans surveillance. Elle est télésurveillée, des techniciens interviennent sous 2 heures, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **Boulevard des Vauguilletes 89100 Sens**

X : 723493

Y : 6788900

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1413	1413-1-b	Installations de remplissage de réservoirs de gaz naturel ou biogaz, sous pression	débit total de gaz en sortie 999 m3/h	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets générés par les interventions de maintenance GNVERT sont collectés par un prestataire. Chaque enlèvement fait l'objet d'une demande d'intervention émise par GNVERT. Les principaux déchets émis sont des emballages souillés. Les déchets sont acheminés par le

prestataire vers des filières de traitement agréés. La collecte et les différentes étapes de traitement sont tracées sur des bordereaux de suivi de déchets conformément à la réglementation en vigueur. GNVERT tient à jour un registre des déchets, qui assure la traçabilité du déchet de sa collecte à son traitement final.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'installation comprend: - des moyens d'extinction adaptés accessibles et clairement repérables, - des arrêts d'urgences disposés tout autour de la station, - des détecteurs de gaz, fumé et incendie dans la zones de distribution et de compression - des soupapes de sécurité - des raccords cassants au niveau des flexibles de distribution

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

VCA160-CAD-ICP-001-V2.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

VCA160-DCE-ICP-001-V2.pdf